

27.0 crédits

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Les sujets de mémoire sont proposés par les promoteurs. L'étudiant peut toutefois faire également des propositions personnelles et rechercher un promoteur susceptible d'en accepter la guidance.</p> <p>En tant que futur ingénieur universitaire, l'étudiant doit approcher la question à résoudre suivant la démarche : (1) Faire état des connaissances actuelles sur le sujet ; (2) Concevoir un plan de travail ; (3) Observer = mesures de terrain ou de laboratoire ; (4) Analyser et interpréter les observations ; (5) Tirer des conclusions ; (6) Présenter l'ensemble sous forme d'un document de nature scientifique et oralement ; (7) Défendre oralement son travail.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le mémoire est un travail personnel de fin d'études. C'est un travail d'initiation à la recherche scientifique qui permet à un futur ingénieur d'approfondir un sujet de son choix.</p> <p>Au terme du mémoire, l'étudiant sera en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser des articles scientifiques en rapport avec son sujet de mémoire, d'en maîtriser le contenu, d'en exposer le contenu de façon synthétique et d'en faire une critique ; - de concevoir une approche scientifique cohérente pour répondre à une question d'ordre scientifique, se basant sur un état actualisé des connaissances ; - de mettre au point un protocole expérimental (au sens large), de le réaliser, d'analyser et interpréter les résultats à la lumière de la littérature et compte tenu des limitations du protocole ; - de communiquer et de défendre, dans un langage scientifiquement rigoureux, les résultats de ses travaux, sous forme d'un travail écrit et au cours d'une présentation orale publique devant un jury. <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	<p>Evaluation : Le mémoire doit être présenté lors d'une session d'examens de la deuxième année du master bio-ingénieur. Les étudiants qui en session de septembre ne sont pas à même de présenter leur mémoire de fin d'études sont ajournés et doivent prendre une inscription en bis pour l'année académique suivante.</p> <p>Le travail de l'année fait l'objet d'une évaluation par le promoteur / les co-promoteurs du mémoire.</p> <p>Un jury est chargé d'apprécier le mémoire, tant dans sa forme écrite, que sa présentation orale et la capacité de l'étudiant à répondre à des questions. Le jury décide de la note finale du mémoire, sur base de la note moyenne pondérée, obtenue comme suit: Document écrit (50 %), Défense orale (=réponse aux questions)(20 %), Travail personnel durant l'année (30 %). La note relative à la présentation orale est utilisée pour le cours 'Séminaire d'accompagnement au mémoire'</p>
Contenu :	<p>Les sujets de mémoire sont proposés par les promoteurs. L'étudiant peut toutefois faire également des propositions personnelles et rechercher un promoteur susceptible d'en accepter la guidance. Sous réserve de l'accord de la Faculté, une partie du mémoire de fin d'études peut être réalisée en dehors de l'Université, en Belgique ou à l'étranger. Cette possibilité est notamment d'application pour les mémoires ERASMUS et les stages-mémoire.</p> <p>La guidance scientifique du mémoire est assurée par un promoteur ou par deux co-promoteurs. Le promoteur, ou les co-promoteurs, veillent à la bonne réalisation des travaux requis par le mémoire et à ce que celui-ci soit effectué avec ordre et méthode. Ces éléments seront pris en compte dans la rubrique "Appréciation du travail personnel de l'étudiant" pour l'attribution de la note du mémoire. Il est souhaitable que les étudiants fassent le choix de leur promoteur de mémoire au plus tard au cours du second quadrimestre de la première année de master.</p> <p>Tout au long de l'accomplissement du mémoire, l'étudiant doit se conformer au règlement du mémoire de fin d'étude de la Faculté (http://www.uclouvain.be/312854.html). Ce document précise aussi les modalités particulières applicables aux étudiants qui suivent la formation CPME.</p>
Cycle et année d'étude :	> Master [120] bioingénieur : sciences et technologies de l'environnement
Faculté ou entité en charge:	AGRO